



Crédit photographique : ministère des Transports et de la Mobilité durable

Les faits saillants

Rapport d'enquête et de consultation ciblée

Rapport n° 380

Projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet (autoroute 15) entre Laval et Boisbriand

Septembre 2024



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Le contexte du mandat du BAPE

Le 18 juin 2024, le ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, a confié au Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) un mandat d’enquête et de consultation ciblée sur le projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet (autoroute 15) entre Laval et Boisbriand. Le ministre a indiqué dans sa lettre que cette consultation devait cibler spécifiquement les enjeux entourant les préoccupations et les questionnements qui lui ont été transmis, soit le climat sonore en phase d’exploitation du futur pont. Dès lors, le président du BAPE, Alain R. Roy, a formé une commission d’enquête dont le mandat a débuté le 15 juillet 2024 pour une durée maximale de trois mois.

Le projet

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l’initiateur du projet, propose la construction d’un nouveau pont d’une longueur d’un peu plus de 1 km, composé de deux structures indépendantes séparées de 4 m. Ces structures accueilleraient quatre voies par direction, dont une voie réservée au transport collectif, ainsi que des accotements de 3 m de chaque côté de ces structures. Une piste polyvalente serait aménagée sur le tablier en direction sud afin de favoriser le transport actif. Le tablier en direction nord serait construit en aval hydraulique du pont existant tandis que le tablier en direction sud serait construit à l’emplacement du pont actuel. La durée de vie de ce nouveau pont serait d’au minimum 75 ans. Selon l’initiateur de projet, la date de début des travaux et le coût du projet seraient déterminés au moment du dépôt du dossier d’affaires au Conseil des ministres et les travaux s’échelonnent sur 7 ans.

Les activités d’information et de consultation

La commission d’enquête a tenu une séance publique à Laval, le 16 juillet 2024. Cette séance a été l’occasion pour l’initiateur et des personnes-ressources de divers ministères de répondre aux interrogations du public et de la commission. Aussi, les participantes et les participants ont pu y exprimer leur opinion sur le projet. En tout, la commission a reçu deux mémoires et un commentaire auxquels se sont ajoutées trois présentations verbales.

Les opinions et préoccupations du public

Plusieurs personnes s’inquiètent de la pollution sonore engendrée par une augmentation de la circulation routière induite par la reconstruction du pont Gédéon-Ouimet. Elles soulignent que des niveaux sonores plus élevés que ceux auxquels elles sont soumises ont amené l’initiateur à prévoir des mesures d’atténuation dans un secteur touché par le projet. À cet égard, elles proposent des mesures d’atténuation et elles enjoignent à l’initiateur de les envisager devant leur résidence. Un participant est également préoccupé par les effets du projet sur le milieu agricole et ses activités.

Les principaux constats et avis de la commission

Les principaux constats et avis de la commission d'enquête concernent la cible de la consultation énoncée par le ministre. Avant l'autorisation éventuelle de ce projet par le gouvernement, qui aurait une durée de vie utile d'au moins 75 ans, les avis et constats suivants nécessiteraient d'être pris en compte.

La situation actuelle

Selon les relevés sonores effectués en 2022 par le MTMD, les résidents vivant aux abords du pont Gédéon-Ouimet sont exposés à des niveaux de bruit pouvant dépasser de 16 dBA le seuil de 55 dBA $L_{Aeq, 24 h}$, considéré comme acceptable dans les zones sensibles en conformité avec sa *Politique sur le bruit routier*, et d'environ 22 dBA le seuil de 53 dBA L_{den} recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à partir duquel des effets sur la santé ont été démontrés. Cette situation met en exergue qu'actuellement le Ministère n'utilise pas les critères de bruit recommandés par l'OMS lorsqu'il évalue l'impact sonore de ses projets et la planification des mesures d'atténuation à mettre en place. Le seuil de 55 dBA $L_{Aeq, 24 h}$, que le Ministère utilise, se situe à environ 6 dBA au-dessus du seuil de 53 dBA L_{den} recommandé par l'OMS, qui équivaut à un peu moins de 49 dBA $L_{Aeq, 24 h}$.

À cet effet, la commission d'enquête est d'avis que les niveaux actuels de bruit routier auxquels les communautés riveraines du pont Gédéon-Ouimet sont exposées occasionnent déjà des effets sur leur santé et leur qualité de vie et que l'initiateur doit améliorer de manière durable le climat sonore aux abords du futur pont Gédéon-Ouimet.

La situation projetée

Dans le contexte de l'augmentation de la circulation routière, où le débit journalier moyen estival sur le pont Gédéon-Ouimet augmenterait d'un peu plus de 20 % en 2028 et d'environ 33 % en 2038 comparativement à 2019, les niveaux sonores simulés pour l'horizon 2038 pourraient atteindre 70 dBA à Laval, 66 dBA à l'île Morris et 75 dBA à Boisbriand. Ces niveaux de bruit correspondent à une perception de 3 à plus de 6 fois plus forte que le seuil d'exposition déterminé par l'OMS à partir duquel des effets sur la santé sont démontrés. Bien que des niveaux sonores élevés soient anticipés, à l'exception du mur antibruit prévu à l'est du futur pont Gédéon-Ouimet à Laval, l'initiateur ne prévoit aucune autre mesure d'atténuation susceptible de réduire le bruit et de préserver la santé et la qualité de vie des communautés riveraines du futur pont.

La commission d'enquête est d'avis qu'au regard des prévisions des niveaux sonores élevés dans le milieu d'accueil du futur pont Gédéon-Ouimet, qui dépasseraient tous les seuils recommandés par les autorités en matière de pollution sonore, l'initiateur devrait appliquer les seuils d'exposition au bruit recommandés par l'OMS, soit 53 dBA L_{den} et 45 dBA L_{night} , pour préserver la santé des riverains du futur pont Gédéon-Ouimet des effets du bruit routier ou, en cas d'impossibilité, ceux de sa *Politique sur le bruit routier révisée*, soit 55 dBA L_{den} . Ces critères devraient également servir à établir des mesures d'atténuation en conséquence, dans la perspective où les niveaux sonores sont déjà élevés, la durée de vie du pont Gédéon-Ouimet est d'au moins 75 ans et sa reconstruction est une opportunité unique d'améliorer le climat sonore dans les zones sensibles aux abords du futur pont.

Finalement, la commission d'enquête est d'avis que l'initiateur devrait examiner toutes les mesures d'atténuation applicables qui permettraient d'améliorer le climat sonore des communautés riveraines du futur pont Gédéon-Ouimet en les combinant au besoin. La commission est également d'avis que l'initiateur devrait ajouter des mesures d'atténuation du bruit routier au projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet, notamment en regard des multiples effets démontrés de la pollution sonore sur la santé des populations.